

## Modalités d'inscription

### Séjours Automne / Hiver 2019

### En Pension Complète & Location

Pour ces séjours, il n'y a pas de conditions de ressources, néanmoins, vous devez joindre la copie de votre bulletin de salaire de décembre 2018. Les inscriptions sont acceptées jusqu'au **31 décembre 2019**.

**Nos tarifs sont valables que durant la période d'inscription indiquée sur notre site, et, selon les disponibilités.** L'assurance annulation est à votre charge. Nous **vous conseillons** de souscrire directement une assurance auprès de notre partenaire d'assurances voyages **AMIVAC** (<https://www.amivac.com/location-vacances/assurance-annulation>) le coût est de 25 euros en moyenne pour la Famille.

Votre séjour doit être **réglé intégralement** lors votre inscription, et, avant la date de début (possibilité de payer en deux chèques à plus d'un mois du départ). Il vous appartient de respecter le délai pour l'envoi de votre dossier accompagné des **pièces suivantes (pour gagner du temps, vous pouvez l'adresser directement au gestionnaire)** :

- Fiche d'adhésion signée et le chèque d'adhésion
- Fiche de Réservation dûment remplie, et, comportant un numéro de téléphone mobile
- Votre règlement par chèque ou par virement sur le compte de l'APASSI, ou ANCV à plus de 30 jours du départ
- Fiche de renseignements
- Fiche modalités d'inscription dûment signée et avec la copie du dernier bulletin de salaire
- Copie de la pièce d'identité du réservataire et des enfants le cas échéant.
- Le cas échéant, la majoration de **50€ concernant les réservataires extérieurs** de la fonction publique.

**Votre réservation sera définitive à réception de votre règlement et du dossier complet, aucun séjour ne pourra être réservé pour tout adhérent ayant un compte non soldé.**

Seuls les dossiers complets seront acceptés dans la limite des places disponibles. **Les demandes incomplètes seront retournées 10 jours après réception.**

Votre règlement et votre dossier doit nous parvenir au plus tard **5 jours après notre accord par email**. Il est strictement interdit de rétrocéder nos séjours sans notre accord. Tous changements de noms ou transfert de la réservation à une tierce personne ne peut se faire sans notre approbation au préalable. L'inscription sera définitive qu'après acceptation et notre accord préalable par email. En cas de surréservation, nous vous proposerons une autre destination, et, en cas de refus de votre part, nous vous rembourserons la somme versée sous huitaine.

#### FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation d'un séjour l'APASSI retiendra les pourcentages de débits ci-après :

De l'acceptation Jusqu'à 45 jours avant le début du séjour	: 50 %
De 44 à 21 jours avant le début du séjour	: 75 %
<b>Moins de 21 jours avant le début du séjour</b>	<b>: 100 %</b>

Un bon de séjour vous sera adressé par courrier électronique **10 jours** avant le début du séjour.

Déclare avoir pris connaissance des tarifs figurant sur le site de l'APASSI ainsi que des conditions et des modalités d'inscription spécifiées ci-dessus.

**Date :** \_\_\_\_\_ **« lu et approuvé » / Signature :** \_\_\_\_\_

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**N° Adhérent :** .....